

<b>INTRODUCTION</b>	2 à 3
<b>CHAPITRE 1 :</b> Le niveau de connaissances ou de prise de conscience	4 à 6
<b>CHAPITRE 2 :</b> La nécessité d'une préparation longue, exhaustive et menée avec soin	7 à 11
<b>CHAPITRE 3 :</b> Les modalités pratiques du passage à la monnaie unique	12 à 18 12 à 18
<b>CHAPITRE 4 :</b> Les principaux chantiers à ouvrir	19 à 32

**LISTE DES ANNEXES:**

<b>ANNEXE 1 :</b> Lettre de mission	36
<b>ANNEXE 2 :</b> Composition du groupe de travail	38 à 39
<b>ANNEXE 3 :</b> Personnalités auditionnées	41 à 43

## INTRODUCTION

Le Ministre de l'Économie a décidé de confier au Président du Comité Consultatif du Conseil national du crédit, M. Benoît JOLIVET, une mission exploratoire sur l'introduction de la monnaie unique auprès des clientèles bancaires et en a informé le Conseil national du crédit lors de la réunion tenue sous sa présidence le 1<sup>er</sup> février 1995. Il en a précisé le contenu par une lettre de mission du 3 avril 1995 (Annexe 1). Le présent rapport d'étape a pour objet de retracer les travaux effectués pour identifier les problèmes pratiques liés à l'introduction de l'Écu monnaie unique et à sa substitution à la monnaie nationale. Il devrait permettre au Ministre de disposer d'éléments utiles dans la perspective du Conseil européen de Cannes et sera soumis, comme l'a souhaité le Ministre, à l'avis du Comité consultatif.

Pour mener à bien son travail la mission s'est entourée d'un groupe de pilotage et de rapporteurs, appuyés par le Secrétariat général du Conseil national du crédit (Annexe 2).

Compte tenu du bref délai qui lui était imparti pour réaliser ses premiers travaux, la mission a privilégié la consultation des différentes parties concernées au moyen d'auditions nombreuses et diverses, puisque plus de cinquante personnalités ont été entendues (Annexe 3). Ces consultations se sont appuyées sur la remise de documents et d'un questionnaire rédigés à cet effet.

Le groupe de pilotage a également pu bénéficier, pour la conduite de ses réflexions, d'une enquête d'opinion réalisée au mois d'avril 1995 par l'agence IPSOS auprès de 1 000 personnes représentatives<sup>1</sup>.

La mission a mené ses travaux dans un esprit positif et concret, en évitant de traiter les sujets trop éloignés de sa compétence ou de se transformer en "bureau des pleurs". C'est ainsi que la mission n'a pas élaboré de scénario propre, mais s'est efforcée de préciser les attentes des clientèles bancaires dans ce domaine. A cet égard, le rapport donne une "photo" des opinions exprimées, sans dialogue interactif avec un processus volontariste.

---

<sup>1</sup> Cette étude a été réalisée pour le compte d'Edouard et Michel-Edouard LECLERC qui l'ont aimablement mis à la disposition de la mission

Il est particulièrement remarquable que la mission n'ait pu constater **aucune réaction de rejet ni de scepticisme a priori**. Dans leur très grande majorité, les auditionnés ont manifesté une approche positive. Beaucoup se sont même montrés enthousiastes et avides d'informations. Tous, en tout état de cause, sont prêts à prendre à leur charge les actions qui leur incombent.

Même si le Traité de l'Union européenne fixe de manière relativement précise le cadre et les éléments de calendrier qui président à l'introduction de la monnaie unique, il est évident que c'est désormais la mise en place concrète de l'Écu qui va retenir l'attention des agents économiques.

Il s'agit là d'un exercice d'une extrême complexité qui concerne la totalité des citoyens et des secteurs économiques. Par conséquent tous les moyens devront être employés pour favoriser sa réussite qui passe, bien sûr, par la volonté de l'État pour définir un projet et entraîner l'adhésion, mais plus encore par la capacité de chacun à s'approprier cette transformation profonde.

Le rapport s'attache successivement à :

- mesurer le niveau de connaissances ou de prise de conscience du sujet ;
- examiner les conditions de préparation de l'introduction de la monnaie unique ;
- analyser les modalités pratiques du passage à la monnaie unique ;
- recenser les principaux chantiers qui devraient être ouverts pour préparer la transition dans les meilleures conditions.

Compte tenu du fait que cette première étape a été avant tout une phase de sensibilisation qui a fait éclore de nombreuses réflexions dont le résultat ne sera connu que progressivement, la mission envisage de poursuivre ses travaux pour élaborer un rapport plus approfondi vers la fin de la présente année.

Une remarque importante tient à ce que le caractère précis et concret des auditions, et par conséquent des avis ou préoccupations qui s'y sont exprimés, est partiellement gommé par l'indispensable synthèse.



## 1 - LE NIVEAU DE CONNAISSANCES OU DE PRISE DE CONSCIENCE

### 1.1 Le faible niveau des connaissances actuelles

Actuellement, selon les auditionnés, le niveau de connaissance sur la monnaie unique est faible dans tous les secteurs économiques représentés, avec cependant une grande diversité de situations.

Tous les auditionnés, même ceux qui manifestent un intérêt personnel ancien pour la question du passage à la monnaie unique, regrettent que les seules informations disponibles soient celles, parfois déformées, que retranscrit la presse, et qu'en outre elles ne concernent en général que le débat politique d'opportunité ou d'éventualité de réalisation du projet, s'abritant derrière les critères de convergence.

La connaissance du Traité est très médiocre. Pratiquement aucun des interlocuteurs n'avait conscience du caractère automatique du passage à la monnaie unique en 1999 si les critères de convergence sont remplis. L'évocation de consultations populaires ou parlementaires avant la fixation des parités peut laisser accroire que le processus n'est pas irréversible ou peut être différé dans le temps.

La différence entre monnaie unique et monnaie commune n'est souvent pas perçue. Si dans l'esprit des auditionnés, la monnaie unique s'appelle l'Écu, l'existence d'un débat sur ce point est ignorée. Les entreprises comprennent mal la transformation de l'Écu-panier actuel en Écu-BCE futur, alors que le Traité affirme la continuité de valeur (cours de change) de ces deux Écus. Elles s'interrogent sur le sort de l'Écu-panier actuel après avènement de l'Écu-BCE, notamment vis-à-vis des pays ne participant pas à celui-ci.

Il se dégage le sentiment d'une forte demande d'un message clair tous les agents économiques attendent de l'État qu'il ouvre la route et la balise.

La sensibilisation commencée par la Mission exploratoire doit être poursuivie, étendue et accélérée.

## 1.2 Une faible prise de conscience

La monnaie unique est perçue par les auditionnés comme appartenant à la sphère politique et à la sphère internationale. Ils n'ont pas encore pris conscience de ses implications pour leur vie quotidienne. Ils ne se sont encore approprié le débat ni pour entamer des réflexions à leur niveau ni, *a fortiori*, pour démarrer les opérations concrètes d'investissement et formation.

### 1.2.1 - Les réflexions sont encore rarement entamées.

Dans la plupart des cas, ce sont les auditions auxquelles a procédé la Mission qui auront incité à la création de groupes de travail ou de réflexion (notamment au CNPF, au Conseil national du Commerce, dans les Chambres de commerce et d'industrie, à l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE), à la FFSA, à l'Ordre des Experts-comptables). Éclairés sur l'ampleur des domaines et questions concernés par le passage à la monnaie unique grâce aux auditions et aux documents distribués, les interlocuteurs de la Mission vont s'attacher en premier lieu à sérier les points d'impact et les difficultés propres à leur secteur ou leur entreprise, ainsi qu'à sensibiliser leurs collaborateurs ou partenaires professionnels. Les entreprises pourront ainsi, pour la préparation technique, logistique et psychologique, déterminer un cadrage qui ne deviendra cahier des charges que lorsque seront disponibles les informations citées au paragraphe 2-1.

Les auditionnés souhaitent poursuivre, au deuxième semestre 1995, la réflexion commune avec la Mission, en lui apportant les premiers résultats de leurs réflexions, chiffrements, estimations plus précises de délais, enjeux, conséquences encore insoupçonnées.

### 1.2.2 - *A fortiori*, la préparation concrète (technique, logicielle et matérielle, formation du personnel) dans les entreprises n'est nulle part commencée.

Compte tenu des difficultés à résoudre, la préparation concrète mobilisera, dans les secteurs les plus immédiatement concernés comme la monétique, l'informatique ou les automates, et ce, pendant tout le temps qu'elle durera, une part importante des ressources humaines et financières habituellement consacrées à l'innovation, au détriment d'autres programmes de développement. Les agents économiques ne souhaitent donc pas prendre le risque, en s'engageant trop tôt ou de façon inadaptée, d'accumuler des retards préjudiciables à leur position concurrentielle en France ou vis-à-vis de l'étranger.

Même si des mesures d'anticipation à coût réduit peuvent être prises dès maintenant, les **investissements lourds** ne seront lancés que lorsque seront connus et certains le scénario et le calendrier de passage à la monnaie unique.

Les durées de préparation technique les plus fréquemment avancées vont de 1 à 2 ans, sauf pour le secteur bancaire qui annonce un délai de 3 à 4 ans. Aucune durée plus longue n'a été avancée.

Il est nécessaire de ne pas attendre la décision politique de passer à la monnaie unique ni, a fortiori, la fixation irrévocable des parités pour démarrer les travaux préparatoires

## 2 - LA NÉCESSITÉ D'UNE PRÉPARATION LONGUE, EXHAUSTIVE ET MENÉE AVEC SOIN

La préparation devrait comporter plusieurs stades. Elle doit commencer par une réflexion –déjà entamée par les pouvoirs publics nationaux ou communautaires– et l'élaboration par ceux-ci d'un cadre général, considéré par les auditionnés comme préalable au démarrage de la préparation pratique et psychologique des intéressés. Elle doit enfin se prolonger par un accompagnement du basculement, jusqu'à complet achèvement du processus.

### 2.1 Des informations concrètes, rapides et nombreuses sont souhaitées et attendues de l'État.

Si nos interlocuteurs marquent leur volonté de prendre en charge ce qui les concerne, ils considèrent que la responsabilité immédiate de clarification du message incombe à l'État, auquel s'adresse une demande forte de coordination.

Cela passe d'abord, selon nos interlocuteurs, par la confirmation de l'engagement politique irrévocable et doit ensuite porter sur la fixation par l'État d'un cadre général et d'un scénario. C'est à ces conditions que les agents économiques s'approprieront le projet.

C'est en priorité sur le processus général que se portent les attentes. Les auditionnés souhaitent connaître le calendrier des échéances et délais de basculement des différents secteurs de l'économie et de retrait définitif du franc sous toutes ses formes (suppression du cours légal). En fonction de la méthode de basculement qui aura été adoptée, les adaptations ne présentent pas le même caractère d'urgence, ni le même degré de difficulté et donc de coût. Cette information est ainsi jugée nécessaire d'autant plus rapidement que les dates de basculement seront proches. Les réactions aux scénarios possibles et les préférences exprimées sont exposées en chapitre 3 *infra*.

La dernière catégorie d'informations attendues relève du cadre légal dans lequel s'effectuera le passage à la monnaie unique. Les personnes interrogées, quel que soit le secteur qu'elles représentent, ont toutes insisté sur la nécessité de connaître longtemps à l'avance les dispositions communautaires ou nationales, législatives ou réglementaires qui encadreront le basculement. Une information particulièrement attendue est l'ensemble des spécifications techniques des futurs billets et pièces, nécessaire pour tous les fabricants d'automates accueillant ou distribuant des espèces.

Si toutes les personnes interrogées ont souligné qu'il appartenait à l'État de donner aux agents économiques des signaux clairs (scénario, date de passage, cadre général du basculement), elles ont estimé que chaque groupe d'agents devait bénéficier d'un espace de liberté pour atteindre l'objectif.

Les auditionnés signalent ainsi un certain nombre de questions à approfondir et de débats à lancer. S'il est clair que les pouvoirs publics peuvent y jouer un rôle d'impulsion, de coordination voire d'arbitrage, ces grandes consultations nationales doivent permettre aux acteurs de préciser leur acceptation des modalités de passage, d'apporter leurs propositions de solutions et de mettre en œuvre une pédagogie pour les différents groupes concernés. Les « chantiers à ouvrir » sont détaillés en chapitre 4 *infra*.

L'État doit faire connaître au plus tôt les date et scenario du passage à la monnaie unique, dans un degré de détail adéquat.

L'exemple du Royaume-Uni devrait inspirer la France. Pour la décimalisation du système monétaire, le Decimal Currency Board, composé d'industriels, de commerçants, de syndicalistes et de représentants des banques a travaillé en totale harmonie avec le Gouvernement britannique pendant les cinq ans qu'a duré la préparation de ce changement. Il ne s'agissait pourtant que d'introduire trois nouvelles pièces. Six semaines après le jour de changement fixé, et nonobstant l'existence d'un délai de six mois accordé pour basculer, 99 % des commerçants et toutes les administrations, industries, banques et organisations avaient opéré la migration. Ce succès a été imputé au soin apporté à la planification du changement et à la collaboration intensive de toutes les parties du secteur privé avec le gouvernement à chacune des étapes.

Il paraît indispensable que l'État crée une structure pluridisciplinaire de concertation et de coordination, permettant à toutes les initiatives de s'intégrer dans un programme de préparation et de communication cohérent et donnant le signal du démarrage du processus.

## 2.2 La préparation des esprits doit commencer longtemps à l'avance.

### Pourquoi ?

Parce que pour tout ce qui concerne l'argent chez les particuliers, les résistances psychologiques sont importantes, accentuées dans le cas présent par le sentiment de perte d'une des composantes de l'identité nationale.

L'apprentissage du changement s'inscrit dans la durée. Nombreux sont les auditionnés qui ont cité l'exemple du passage de l'ancien au nouveau franc, toujours pas intégré par la frange la plus âgée de la population. De plus, la confusion est entretenue par l'argument commercial qui consiste à faire paraître plus importants les gains exprimés en centimes, gagnant ainsi des tranches d'âge qui n'ont pas vécu ce changement de monnaie vieux de 35 ans. Une longue préparation bien ciblée aurait pu limiter ce type d'effets. Il faut toutefois bien noter la profonde différence entre l'introduction du nouveau franc et le passage à la monnaie unique. La première peut se résumer à un déplacement de virgule alors que la deuxième est un changement de la *monnaie*, donc de *la grille* des prix elle-même.

À ces difficultés s'ajoute une vive crainte que le passage à la monnaie unique ne provoque une inflation déguisée, une valse des étiquettes et une perte de référentiel. Il est crucial de dissiper préalablement ces craintes par une préparation crédible et longue.

### Qui ?

L'État doit définir un programme d'ensemble cohérent, dans lequel s'inscriront toutes les initiatives privées.

La préparation doit associer le plus grand nombre d'acteurs, et tout d'abord l'Éducation nationale. Il faut toucher les enfants dès les plus petites classes, en intégrant dans les programmes scolaires un volet de préparation à la monnaie unique.

La préparation des esprits ne doit toutefois pas revêtir uniquement un caractère public. Elle doit aussi faire place à tous les relais d'opinions que sont les associations (d'enseignants, de parents d'élèves, de consommateurs, de retraités, de chômeurs, de femmes, etc.), et encourager toutes les initiatives de ces intermédiaires, très écoutés de leurs adhérents, et présents sur le terrain.

Chaque secteur ou individu représente un maillon d'une chaîne économique (et de sensibilisation), qui doit en recevoir des informations et, à son tour, les faire circuler.

Les banques, en raison de leur rôle central en matière de paiements, l'Institut National de la Consommation, les réseaux publics de diffusion, les réseaux de distribution ayant de vastes, fréquents et massifs contacts avec les particuliers (commerce, débitants de tabac, buralistes, mais aussi autoroutes, voyagistes....) sont volontaires pour y jouer leur rôle.

### Quoi ?

La préparation doit préciser de façon concrète la **définition** et le **contenu** de la monnaie unique – beaucoup de gens confondraient monnaie unique et monnaie commune – et les **avantages** à en attendre. Selon les catégories à sensibiliser, des argumentaires différenciés devront être élaborés.

La préparation ne doit en aucun cas consister à diffuser des évaluations de conversion tant que les parités ne seront pas fixées. Les représentants des consommateurs craignent en effet de semer la confusion dans les esprits, qui intégreraient une parité peut-être différente de celle d'entrée en phase III et seraient alors perdus au moment du basculement. Peu d'entreprises auditionnées sont favorables à un double affichage pédagogique avant la fixation des parités. Elles estiment néanmoins qu'il faut se préparer très longtemps à l'avance, avant même la disposition des moyens fiduciaires, en vue d'intégrer progressivement de nouveaux réflexes.

### Comment ?

La préparation doit utiliser **tous les supports de communication** existants. La distribution massive de brochures est particulièrement recommandée par les représentants des consommateurs. Le support de la télévision et de la presse écrite est naturellement un vecteur essentiel des campagnes institutionnelles d'information. Les espaces publicitaires disponibles par l'intermédiaire du Service d'Information et de Diffusion (SID) sont des instruments de large sensibilisation et d'information.

L'échange est également à privilégier. Ainsi, certains des relais précités, en contact physique permanent avec leurs membres ou clients, peuvent jouer un rôle direct pédagogique primordial (les buralistes, par exemple, disposent de 36 000 points de vente et accueillent 11 millions de clients par jour). L'idée a aussi plusieurs fois été avancée de créer un serveur minitel, ou un numéro vert, offrant la possibilité de dialogue, très accessible et complet et touchant toutes les populations, y compris celle des entreprises, artisans ou commerçants. De façon plus générale, la préparation du passage à la monnaie unique doit offrir la part belle à l'imagination et à la créativité.

## **2.3 Des structures d'accompagnement devront être prévues**

Les structures éventuellement mises en place pour préparer le passage à la monnaie unique doivent être maintenues pendant le basculement et la période d'acclimatation qui s'ensuivra (voir infra paragraphe 3.1) pour devenir des **structures d'accompagnement**.

La mobilisation de structures professionnelles existantes comme l'Ordre des experts-comptables, des notaires, les Chambres de commerce et de métiers est indispensable. Elles sont conscientes de leur responsabilité dans le succès et la crédibilité de l'opération. Les experts-comptables tiennent les comptes de 200 000 entreprises, les notaires voient 15 millions de personnes chaque année, certaines Chambres de commerce et de métier pourraient nommer un responsable à plein temps des questions liées au passage à la monnaie unique.

Leur action, qui semble acquise, sera d'autant plus précieuse que le basculement dans tous les secteurs de l'économie sera rapide et simultané.

### **3 - LES MODALITÉS PRATIQUES DU PASSAGE À LA MONNAIE UNIQUE**

Conformément à la lettre de mission du Ministre, les auditions ont permis d'entendre les souhaits d'une pluralité d'agents économiques quant au mode d'introduction de la monnaie unique. Un certain nombre d'idées force se sont très clairement dégagées des auditions. Elles ne sont pas forcément toutes compatibles, d'une part, entre elles car provenant d'agents économiques différents, et d'autre part, avec les scénarios figurant du côté de l'offre. On peut néanmoins les résumer de la sorte :

- **le délai entre la décision des Chefs d'Etat et de gouvernements d'entrer en phase III et le démarrage effectif de celle-ci (période intérimaire) devrait être le plus bref possible compte tenu des risques majeurs de spéculation ;**
- **le délai entre le démarrage de la phase III et le basculement effectif à l'Écu sur les marchés financiers devrait être suffisamment bref et comporter une "masse critique" suffisante pour ne pas menacer la crédibilité du processus ;**
- **l'introduction de la monnaie unique devrait intervenir en un nombre d'étapes le plus limité possible : le basculement à l'Écu devrait intervenir le plus simultanément possible pour tous les agents économiques et tous les moyens de paiement ;**
- **une coexistence durablement organisée entre l'Écu et la monnaie nationale est très largement rejetée en raison de sa complexité et de son coût (doublement des circuits informatiques et comptables), et du risque qu'elle présenterait au regard de la crédibilité du processus ;**
- **les difficultés que pourraient rencontrer certains agents, notamment les PME et les particuliers, à s'adapter à un basculement rapide à l'Écu, ainsi que les contraintes logistiques (échange de la monnaie fiduciaire, adaptation des automates..) imposent de prévoir une courte période de transition, notamment pour les relations banques - entreprises et entreprises entre elles (relations clients fournisseurs) pendant laquelle des interfaces seraient organisées.**

### **3.1 Le nombre d'étapes pour l'instauration de la monnaie unique devrait être le plus réduit possible.**

#### **3.1.1 La bonne synchronisation du passage à la monnaie unique, qui serait réalisé en un nombre d'étapes très réduit, est souhaitée par toutes les catégories d'agents économiques : grandes entreprises ou PME, services (informatiques ou financiers) et consommateurs**

Tous, entreprises et particuliers, marquent une nette préférence pour un scénario rapide, même si les grandes entreprises, qui travaillent déjà largement en multidevises, ont une plus grande capacité d'adaptation que les PME ou les particuliers, qui leur permettrait in fine de faire face à toute solution retenue.

La seule opinion contraire qui s'est exprimée en faveur d'une introduction très progressive de l'Écu émane de **La Poste** qui a considéré qu'il est extrêmement risqué de vouloir synchroniser les banques entre elles et les entreprises avec elles. Elle recommande de segmenter le passage des différents compartiments bancaires et systèmes interbancaires et de travailler par strates techniques, ce qui peut même conduire à opérer une distinction selon les traitements bancaires.

#### **3.1.2 La définition des étapes doit être guidée par le souci d'assurer la crédibilité du processus**

- le basculement immédiat à l'Écu du type "big bang", lors du démarrage de la phase III, apparaît difficile. Il semble en effet exclu que les billets et les pièces en Écu soient disponibles en 1997 ou en 1999, compte tenu du délai estimé nécessaire à la production des pièces et des billets et du démarrage effectif de cette production, qui n'interviendrait, selon l'intention déclarée des Banques centrales, qu'après la décision des Chefs d'Etats et de gouvernements. **Compte-tenu de cette contrainte, les entreprises dans leur activité de financement pourraient se rallier à un passage à l'Écu limité à une "masse critique" d'opérations pour garantir la cohérence financière du processus.**

Elles attirent l'attention des pouvoirs publics sur la difficulté que présente la définition de cette "masse critique" : au-delà des relations entre la Banque Centrale Européenne et les banques centrales, elle comprendrait au minimum les opérations interbancaires et de changes.

Ainsi les grandes entreprises jugent irréaliste la limitation de la sphère Écu aux opérations interbancaires et émettent des doutes quant à la définition d'une masse critique qui n'inclurait pas l'ensemble des opérations sur titres de dettes (marché monétaire et obligataire) et le marché des actions. Les autres entreprises sont moins concernées.

- **En tout état de cause, cette phase de masse critique devrait être limitée à la sphère des agents concernés (banques et grandes entreprises) et ne devrait pas perturber les autres agents économiques.** Elle ne sera donc possible que dans la mesure où les banques pourront assurer l'interface entre l'ensemble des systèmes d'information de la banque (dont les moyens de paiement) demeurant en francs et tout ou partie des marchés financiers en Écus (selon le contour de la masse critique). Il devra donc exister une compatibilité entre une comptabilité en francs et des marchés financiers en Écus.  
Un double affichage sera à prévoir pour les OPCVM et les comptes-titres.
- **Les entreprises - grands groupes ou PME - souhaitent toutes une étroite synchronisation de leur basculement avec celui des banques** afin de faciliter la tenue de leur comptabilité, les rapprochements d'écritures ou la tenue du hors bilan. L'ordre des experts comptables recommande également un basculement concomitant des entreprises et des banques.
- Les consommateurs sont a priori hostiles à l'utilisation simultanée de chèques en Écus et de billets ou pièces en francs. **Cela rend nécessaire un passage quasi simultané entre le scriptural et le fiduciaire.**
- La période de **double circulation de la monnaie fiduciaire, en Écus et en francs, devrait être la plus brève possible, en tout état de cause inférieure à six mois** pour des raisons pratiques et psychologiques (cf.infra). Cette période s'acheverait par le retrait du cours légal de la monnaie nationale. Tel que le prévoit la loi sur la Banque de France, l'échange des billets sera possible durant 10 ans.
- Un problème a été évoqué, mais n'a pu être approfondi lors des auditions : celui de l'opportunité que **les scénarios de basculement à l'Écu dans les différents pays de la monnaie unique soient identiques et simultanés.**

### **3.2 Une coexistence durablement organisée entre l'Écu-moyen de paiement et la monnaie nationale est unanimement rejetée.**

Il convient de faire la différence entre une période de transition (développée en 3.3.) et une période de coexistence. Une période de transition est inévitable, dès lors que le passage des moyens de paiements du franc à l'Écu ne peut se faire instantanément. En effet, il faut pouvoir tenir compte de la logistique de l'échange des monnaies fiduciaires (de trois mois à six mois), des entreprises retardataires qui n'auraient pu se préparer dans les délais ou qui auraient besoin d'un délai d'adaptation supplémentaire (il s'agit principalement des PME qui n'ont pas les moyens de basculer rapidement) et des particuliers "fragiles". A l'opposé d'une transition, une période de coexistence organise durablement une double utilisation du franc et de l'Écu dans des opérations fiduciaires ou scripturales. Au lieu de nécessiter des surcoûts passagers, elle implique des investissements "jetables".

Or, une coexistence durablement organisée de l'Écu et du franc en tant que moyen de paiement (comptes bancaires, pièces ou billets) a été unanimement rejetée<sup>2</sup>.

- la coexistence serait dommageable pour la crédibilité du processus et risquerait de conduire au rejet de la monnaie unique.**

Contrairement à une idée reçue, les personnes auditionnées sont unanimes à considérer que la coexistence durable du franc et de l'Écu n'aurait pas de vertu pédagogique. Elle serait au contraire inévitablement source de confusion sans favoriser l'acceptation par les agents économiques de la monnaie unique. Des agents seraient incités à procéder à des arbitrages entre l'une ou l'autre monnaie de façon à maximiser leurs avantages réels ou supposés et optimiser leur gestion.

À ce titre, les enseignements de l'histoire monétaire ont été évoqués pour montrer que, lorsque deux monnaies coexistaient, les deux circulaient de manière différenciée.

---

<sup>2</sup>Le seul sondage rendu public sur le sujet confirme ce que les associations de consommateurs ont exprimé lors des auditions. 61% des personnes interrogées estiment que la possibilité de pouvoir utiliser, au moins pendant une période, deux monnaies (le franc et l'écu) est de nature à compliquer les choses. Si les particuliers semblent ainsi vouloir éviter une période de coexistence, ils n'excluent pas pour autant une période de transition. Quand on les interroge sur le type de changement de monnaie souhaité, seuls 14% s'expriment pour un changement instantané (en un seul jour). 43% préféreraient un scénario en deux temps : à la date choisie les banques et les entreprises adoptent la monnaie unique pour régler leurs transactions, et la mesure est étendue un peu plus tard à l'ensemble de la population. 38% optent pour une période de changement plus longue (sur plusieurs mois) au cours de laquelle le franc et la monnaie unique serviraient à régler toutes les transactions. Il est cependant à noter que la question d'une coexistence sur une période de l'ordre de trois ans n'a pas été directement posée.

- la coexistence soulèverait d'importantes difficultés pratiques de mise en oeuvre et générerait des coûts élevés :

Les difficultés de traitement seraient très importantes : le doublement des circuits informatiques et comptables serait très coûteux et ne serait praticable que si les chaînes informatiques disposent de la capacité nécessaire à la duplication des logiciels. Les PME seraient confrontées à d'importantes difficultés si elles n'étaient pas en mesure de gérer un double système.

D'autre part, un double affichage des prix généralisé pour tous les produits devrait impérativement être mis en oeuvre pendant la période de coexistence pour les particuliers. Cela serait extrêmement lourd et soulèverait des problèmes pratiques importants (disponibilité sur les linéaires, de mise à jour...). Les transactions seraient réalisées en Écu ou monnaie nationale ce qui imposerait la tenue d'une double caisse pour les commerçants.

S'agissant de la monnaie fiduciaire, les monnayeurs et automates ne pourraient pas être adaptés afin de traiter deux monnaies distinctes. La présence de deux parcs distincts entraînerait un surcoût important lié aux manipulations.

### **3.3 Il est nécessaire d'organiser une période de transition pour le passage des moyens de paiement de francs en écus (maximum 6 mois).**

Des interfaces existeraient déjà durant la phase de la masse critique. La période de transition nécessiterait, quant à elle, durant une courte période, des interfaces entre moyens de paiement (en francs et en Écus).

Les banques pourraient ainsi accepter, durant cette courte période de transition, des flux d'entrée en francs et en Écus en ne permettant que des flux de sortie en Écus. Dans tous les cas, les contrevaleurs seraient clairement indiquées.

Les grandes entreprises pourraient autoriser, pendant ce bref laps de temps, des flux d'entrée et de sortie à la fois en francs et en Écus avec leurs clients et fournisseurs. Dans cette hypothèse, ces entreprises préféreraient conférer à une monnaie un statut dominant par rapport à l'autre qui serait alors traitée comme une devise pour leurs traitements internes<sup>3</sup>. Cela

---

<sup>3</sup>Personne n'a soulevé au cours des auditions de difficultés liées au cours légal et au pouvoir libératoire de la monnaie.

permettrait de ne tenir la comptabilité que dans une seule monnaie. Une interface informatique entre francs et Écus permettrait d'assurer l'unicité de la comptabilité, en particulier pour la grande distribution.

**Cette période de transition devrait être accompagnée d'un double affichage. Ce double affichage est souhaité pendant un certain laps de temps avant le basculement, et pendant une période limitée après celui-ci. Par contre, il a été quasi unanimement exclu avant la fixation irrévocable des parités afin d'éviter de troubler les agents par l'évolution des cours de l'Écu.** Sur ce point, deux opinions contraires se sont néanmoins exprimées.

Les souhaits à propos du double affichage concernent, d'une part, les prix et, d'autre part, l'ensemble des factures, fiches de paye, documents administratifs sur lesquels figurerait la contrevaleur en Écu. L'importance du paiement des salaires en Écus a été soulignée.

### **3.4 De la confrontation des différents points de vue, on peut tirer les enseignements suivants :**

**1. Dès lors qu'un "big bang" généralisé n'est pas possible dès la fixation des parités, il est nécessaire d'assurer la crédibilité du processus et la viabilité de la fixation irrévocable des parités en définissant une "masse critique" d'opérations qui seraient réalisées en Écu, sur les marchés monétaires et financiers, dès le démarrage de la phase III. Cette "masse critique" devrait être définie en tenant compte de l'effet de contagion des marchés financiers. La mise en oeuvre devrait être compatible avec le maintien des paiements en francs par les particuliers et les entreprises.**

**2. Une coexistence durable de moyens de paiement en francs et en Écus pour les particuliers et les petites entreprises est rejetée.**

**3. Le passage complet des banques à l'Écu implique le basculement de la comptabilité des entreprises.**

**4. Le passage à l'Écu des particuliers sera conditionné par la disponibilité des pièces et des billets en Écu. Les auditionnés souhaitent que cela ait lieu le plus rapidement possible. Ils désirent que le passage du fiduciaire et celui du scriptural aient lieu simultanément.**

**5. Pour ne pas décrédibiliser le processus global de passage à la monnaie unique, il y a quasi-unanimité pour qu'il soit le plus court possible.**

**6. Les auditions n'ont pas permis d'établir s'il était jugé nécessaire que le basculement du fiduciaire à l'Écu se fasse simultanément dans tous les pays concernés.**

## 4 - LES PRINCIPAUX CHANTIERS À OUVRIR

Le passage à la monnaie unique est un processus complexe autant par la diversité des facteurs -économiques, techniques, juridiques, politiques et psychologiques- qu'il implique que par le nombre d'intervenants en présence.

Face à ce défi ambitieux, pour lequel le droit à l'erreur est exclu, il est primordial que les principaux intéressés se concentrent sur l'essentiel. Il serait, de ce point de vue, particulièrement important que pendant cette période :

- l'Etat limite au maximum l'introduction de nouvelles exigences réglementaires ou fiscales ;
- les entreprises ne tirent pas parti du basculement pour procéder simultanément à des réformes tarifaires ;
- la mise en oeuvre d'un certain nombre d'innovations technologiques de grande ampleur ne complique pas la migration qui justifie à elle seule un traitement séparé. Il reste néanmoins souhaitable que la monnaie unique puisse bénéficier, le moment venu, d'apports technologiques.

Une fois le cadre légal fixé et notamment les grandes étapes d'un scénario de référence, les divers agents économiques sont prêts à apporter leur contribution à la réflexion commune, en concertation avec les pouvoirs publics. Les auditions ont cependant suscité des interrogations sur divers sujets qui justifieraient individuellement un examen particulier et approfondi.

### 4.1. Identifier les avantages et expliciter les coûts

Les personnes auditionnées reconnaissent à la monnaie unique des avantages incontestables :

- la garantie du caractère irrévocable de l'Union monétaire ,
- le symbole d'une identité commune sur la scène internationale ,

- le gage de la stabilité (principale monnaie d'échange et de réserve mondiale, l'Écu sera moins vulnérable face à l'instabilité du dollar) ;
- le vecteur d'économies d'échelle conférant au marché européen des capitaux la diversité, la liquidité et l'efficacité d'un grand marché financier ;
- le moyen de réduire, voire de supprimer les coûts de gestion (élimination des frais de transaction liés aux opérations de change, disparition des incertitudes associées à la volatilité des monnaies, simplification des problèmes de comptabilité et de gestion de trésorerie, élimination des opérations de change manuel à l'intérieur de la zone) ;
- l'instrument de la transparence des prix (facilitation des comparaisons, renforcement de la concurrence, stimulation de l'innovation et du commerce).

Cette présentation doit cependant être nuancée. Si, en effet, les entreprises, et notamment les grandes, voient favorablement dans la monnaie unique des perspectives nouvelles de développement, des économies réalisées et une plus grande stabilité des marchés, certains représentants de consommateurs se montrent plus réservés dans la mesure où, pour les particuliers, les aspects positifs apparents sont souvent limités à la transparence des prix ou aux facilités de déplacement. Quelques associations s'interrogent également sur les conséquences économiques immédiates de la monnaie unique en termes d'inflation et de rigueur budgétaire

Les consommateurs et les épargnants sont, en grande majorité, résolument opposés à l'idée d'avoir à supporter les frais du passage à la monnaie unique. Plusieurs associations insistent sur le fait que la répercussion du coût des changements (automates, logiciels etc.) doit être prise en charge par les professionnels.

L'action de communication en tant que telle doit porter clairement sur le coût final de l'opération pour le citoyen-consommateur. Le basculement implique, en effet, outre la perte des commissions de change, des coûts très élevés pour le système bancaire. S'il s'ensuit une hausse des tarifs bancaires ou une tarification indirecte (sous la forme, par exemple, d'une hausse des impôts pour compenser des aides publiques), l'image de la monnaie unique risque d'en être fortement ternie.

D'un point de vue plus général, plusieurs personnes auditionnées ont souligné l'originalité de la problématique et sa complexité dès lors que la monnaie unique constitue un bien public dont le coût reste largement privé.

Jusqu'à présent, en effet, l'Europe a été mise en valeur sous la forme d'un avantage collectif sur le plan économique (accroissement des échanges et gains d'efficacité liés à la liberté de circulation des marchandises) et politique (facteur d'intégration). La monnaie unique,

pour sa part, a surtout été présentée comme l'aboutissement logique de l'approfondissement constant du concept de marché appliqué à la communauté et comme un îlot de stabilité interne face à l'instabilité du système monétaire international.

Abandonnant la sphère des principes, le débat aborde aujourd'hui une phase pratique de présentation des avantages concrets de la monnaie unique pour chaque catégorie d'utilisateurs. Parallèlement, il est primordial de déterminer clairement les responsabilités de chacun et les coûts qu'il pourrait être amené à supporter dont certains seront imputés aux diverses parties prenantes à l'opération selon les mécanismes habituels du marché. En charge de l'infrastructure générale du projet et de ses grandes orientations, l'État n'a pas pour autant vocation à en financer la totalité mais apportera sa contribution pour la part qui lui revient directement. Certains pensent que des aides publiques particulières, notamment sous la forme d'appuis pédagogiques, pourraient également être nécessaires pour assister des catégories en difficulté (petites entreprises, particuliers "fragiles", etc...).

L'adhésion au thème de la monnaie unique sera facilitée par une présentation exhaustive de ses avantages concrets. Toutefois, il paraît également indispensable, dans un souci de transparence, de présenter clairement les coûts et leur répartition.

#### 4.2 Maîtriser la période qui entoure la fixation des parités

Plusieurs de nos interlocuteurs, essentiellement dans la catégorie des grandes entreprises, s'interrogent sur les risques d'instabilité des marchés, avant l'entrée effective en phase III et après le blocage des parités, si une formule de coexistence longue de l'Ecu et des monnaies nationales était retenue.

Durant la période dite "intérimaire", comprise entre la décision de principe de passage à la monnaie unique et la fixation effective des parités, ils anticipent, en effet, de fortes turbulences sur les marchés des changes pour les monnaies qui resteront à l'extérieur de l'Union, voire pour les devises les plus faibles à l'intérieur même du groupe de pays qui auront convergé. Ils n'excluent pas non plus qu'un réaménagement des parités puisse avoir lieu lors de leur fixation. Ils rappellent également que la convergence des taux d'intérêt n'est pas en soi un phénomène naturel et que les marchés savent exploiter en permanence les plus infimes des décalages, provoquant ainsi parfois des arbitrages colossaux et suscitant des risques substantiels de liquidité.

Il ressort clairement des auditions que :

- la durée envisagée pour cette phase intérimaire ne doit pas compromettre la crédibilité du processus de transition vers la monnaie unique : plus la durée envisagée sera longue, plus les risques de déstabilisation des marchés seront élevés. Nos interlocuteurs se prononcent sans équivoque en faveur d'une période la plus courte possible ;
- l'annonce anticipée des parités, par exemple dès le jour où serait prise la décision de principe d'entrée en phase III, est jugée inefficace et dangereuse. Les trésoriers d'entreprise, en effet, ne partagent pas l'idée selon laquelle cette décision pourrait avoir un effet stabilisateur sur le marché, ce dernier disposant a priori d'une indication sur le niveau crédible vers lequel les cours doivent converger jusqu'au passage effectif à la monnaie unique.

Les grandes entreprises se prononcent en faveur d'une période "intérimaire" très courte, sans annonce préalable des parités.

En outre, des phénomènes de déstabilisation du processus d'ensemble et de substitution de monnaies ne sont pas à écarter après la fixation des parités et avant le retrait des monnaies nationales. L'apparition d'anticipations d'ajustements des parités ou le poids des habitudes pourrait ainsi conduire les agents économiques à privilégier une monnaie déjà fortement internationalisée comme le deutsche mark. Cette tendance serait encore plus marquée si la monnaie unique tardait à être disponible sous la forme scripturale. Le phénomène de "glissement de portefeuilles" serait probablement accompagné d'une délocalisation des placements qui affecterait la position relative des diverses places financières européennes. Cela vient à l'appui des développements consacrés plus haut à la nécessité d'une "masse critique" en Écus la plus importante possible sur les marchés de capitaux.

### 4.3 Préparer les administrations

Sur le plan national, l'administration, partie prenante dans ses différentes composantes au changement (ministères, organismes sociaux et collectivités locales), est appelée à jouer un rôle moteur dans le processus en se préparant elle-même le plus tôt possible. Son action sera déterminante dans la modification des textes existants, sous quelque forme que ce soit (règlements, déclarations d'impôts, formulaires de sécurité sociale...). Il lui appartiendra également de proposer les modifications législatives nécessaires (seuils, codes, etc...) et de veiller à ce que toute législation nationale issue d'une mesure prise à l'échelon européen soit cohérente dans l'ensemble des secteurs concernés par la transition (droit privé, commercial, social, des sociétés...).

L'administration est invitée à donner rapidement l'exemple du changement et à susciter l'impulsion initiale de l'apprentissage de la monnaie unique. L'idée a été émise que le premier acte de facturation en Écus, pour les particuliers, pourrait concerter l'impôt sur le revenu, compte tenu de sa valeur symbolique puisqu'il s'agit d'un paiement à l'État qui s'applique à tous.

La conduite des administrations se doit d'être exemplaire pour permettre à l'État de jouer pleinement son rôle de "leader" et d'exercer un effet d'entraînement.

### 4.4 Assurer la neutralité du basculement comptable

Le basculement comptable est envisagé comme une opération autonome qui n'exige pas la réévaluation des actifs et des immobilisations. Pour l'essentiel, il s'agit, en effet, d'un simple exercice de conversion. Il serait toutefois opportun que les textes confirment que la substitution de l'Écu au franc ne peut pas être assimilée à un changement de devise et que la référence à deux monnaies à des dates différentes ne soit pas jugée en contradiction avec le principe du nominalisme contenu dans le Code Civil.

En tout état de cause, les ajustements qui seront rendus nécessaires devront être facilités. Par exemple, la remise à niveau de l'expression en Écus du capital théorique des sociétés (250.000 francs), qui pourrait impliquer des apports complémentaires, devrait être effectuée de façon simple (sans convocation d'une assemblée générale)

Sur le plan fiscal, la conversion en Écus des actifs et des immobilisations devra rester totalement neutre. Il serait logique que ce principe s'applique également aux plus-values dégagées lors du dénouement des contrats conclus avant la date du basculement pour des échéances plus lointaines.

De nombreuses entreprises sont favorables à une bascule en fin d'année, pour des raisons qui tiennent à la coïncidence avec leurs arrêtés de compte annuels et à des contraintes informatiques. Elles font observer que les comparaisons avec les années antérieures en seraient facilitées et que, dans certains cas, la reconstitution d'historiques sur plusieurs exercices est même obligatoire.

Le choix de la fin d'année ne recueille pas cependant l'unanimité des auditionnés. Les sociétés spécialisées en ingénierie informatique partagent le souci des banques d'éviter cette date qui correspond à une période de surcharge de travail. Une part du grand commerce est également soucieuse de ne pas perturber l'activité avec la clientèle, notamment au moment des fêtes de Noël. La suggestion d'un basculement en période creuse (printemps), est reprise par d'autres secteurs, notamment par ceux dont le profil d'activité est très saisonnier (autoroutes). L'Ordre des experts-comptables indique toutefois que le recours aux arrêtés intermédiaires est un procédé coûteux.

Le basculement devra demeurer le plus neutre possible sur le plan comptable et fiscal et s'efforcer de perturber le moins possible le cycle normal d'activité des entreprises

#### 4.5 Traiter la question des arrondis

La déformation progressive que peut entraîner une approximation due à l'application de règles d'arrondis, et ses conséquences macro-économiques (inflation) ou micro-économiques, confèrent une importance particulière au choix de la méthode pour

- le taux de conversion (nombre de chiffres obligatoirement significatifs après la virgule<sup>4</sup>),
- le nombre de décimales retenu après conversion,
- les règles d'arrondis (par excès, par défaut, au plus proche)

---

<sup>4</sup> La pratique actuelle sur le marché des changes de Paris est de retenir quatre décimales sur les devises. L'Office Statistique des Communautés Européennes, pour sa part, retient cinq chiffres après la virgule pour la valeur de l'Écu en franc français

Les arrondis ont une importance technique (l'arrondi de la somme peut ne pas être égal à la somme des arrondis), mais aussi un aspect commercial évident. Il serait donc souhaitable, pour clarifier et uniformiser les règles retenues, que la méthode de calcul soit déterminée rapidement, si possible sous la forme d'une disposition législative ou réglementaire, en vue d'être intégrée à la phase de préparation comptable et informatique (compteurs de pièces et de billets, logiciels, terminaux électroniques de paiement).

Quelques uns de nos interlocuteurs ont marqué une préférence en faveur de chiffres ronds, en vue de simplifier à l'extrême les exercices de conversion dans l'esprit des particuliers. Ainsi, la suggestion a pu être avancée qu'un scénario de type "big bang" ne pouvait être rendu possible, pour les particuliers, qu'en contrepartie de la simplification maximale des cours de conversion. La plupart des personnes auditionnées ont toutefois exprimé le souhait que le montant exprimé en Écus soit la contre-valeur exacte de celui libellé en francs, notamment pour assurer une forte cohérence des données comptables dans la période de coexistence entre les deux monnaies.

Le problème des arrondis n'est pas pour autant purement technique : il concerne aussi, pour une large part, les relations avec les particuliers ou les entreprises. Son impact, en effet, est loin d'être neutre sur le plan financier, non seulement sur les sommes élevées mais aussi, et sans doute davantage, en valeur relative, sur les petits montants<sup>5</sup>. Aussi les consommateurs demandent-ils unanimement que les calculs ne soient pas effectués en leur défaveur, en particulier durant la période de double affichage.

Les travaux techniques préparatoires seraient grandement facilités si la question des arrondis était résolue rapidement. Un souci d'équité devra dicter le choix finalement retenu

#### 4.6 Organiser la continuité des contrats

La sécurité économique et juridique du processus impose que le changement de monnaie ne remette pas en cause l'équilibre des contrats. La réduction des incertitudes juridiques suppose, en conséquence, l'élaboration de règles adéquates pour favoriser le basculement, interdisant ou évitant aux parties à un contrat d'avoir à en renégocier les clauses. Cette recommandation concerne les contrats libellés aussi bien en Écus qu'en monnaie nationale.

---

<sup>5</sup> La plus petite pièce divisionnaire correspondra au centième d'écu, soit un peu plus de 6 centimes...

Un recensement général de toutes les implications juridiques pour les divers types de contrats et d'activités financières s'avère indispensable. Sur cette base, il conviendra de distinguer :

- dans l'espace : les contrats intra-communautaires entre pays à monnaie unique, les contrats intra-communautaires avec des pays qui ne seront pas encore intégrés et les engagements souscrits avec des partenaires extra-européens. Si les deux premières catégories peuvent être régies par le droit communautaire, les relations avec les pays tiers resteront soumises au droit contractuel et nécessiteront l'insertion d'une disposition appropriée les prémunissant de toute annulation au moment du passage ;
- dans le temps : les contrats nouveaux (pour lesquels un texte législatif devra rendre obligatoire la contre-valeur en francs, et les contrats en cours (pour lesquels un texte général autorisera la conversion en Écu, sans que cette opération soit assimilée à une clause d'indexation).

Les droits du consommateur et de l'épargnant devront être préservés notamment pour les contrats à exécution successive (loyers, baux). Une information claire, sous la forme d'avenants, retraduira en Écus l'ensemble des mentions exprimées en francs et donnera lieu à la communication de tableaux d'amortissement actualisés. Les risques de contestation ne sont pas à exclure, notamment pour les contrats longs. L'attention de la mission a été attirée sur les difficultés que pourrait susciter le règlement des successions ou des donations (calcul de la réserve, paiement des droits après le basculement). L'assurance-vie avec ses 13 millions d'assurés pose, en outre, le problème spécifique de la stipulation pour autrui et de l'identification des parties au contrat (souscripteur-bénéficiaire).

Si l'absence de renégociation doit être le cas général pour des produits simples, les exceptions seront sans doute nombreuses pour des montages plus élaborés touchant notamment aux entreprises. Des incertitudes existent, en effet, sur la continuité de certaines références : taux du marché monétaire, indexation sur un indice lié à un taux de marché national, engagement de performance vis-à-vis du souscripteur d'un OPCVM garanti, swaps de taux, etc...

Les grandes entreprises souhaiteraient obtenir le plus rapidement possible des informations sur l'avenir des contrats initialement souscrits en devises ou en Écu-panier. Leur attente est d'autant plus forte qu'elles émettent des réserves sur la pertinence de la notion de continuité de la valeur de l'Écu avant et après la fixation des parités, aussi bien sur le plan du change que des taux d'intérêt (convergence).

La garantie de la continuité des contrats, essentielle pour l'ensemble des agents économiques - et en particulier pour les consommateurs et les épargnants - impose la mise en oeuvre d'une législation appropriée sur le plan communautaire et national. Des clauses spécifiques devront toutefois être introduites dans certains contrats, notamment avec les pays tiers.

#### **4.7 Informer l'opinion sur les conditions de l'échange de la monnaie fiduciaire**

Plusieurs personnes auditionnées ont fait part à la mission de leurs craintes concernant les conditions de retrait de la monnaie fiduciaire nationale et ont évoqué l'opération d'échange de 1945 à laquelle se trouvait attaché le souci, propre aux circonstances de l'époque, de contrôler l'origine des fonds déposés aux guichets des banques.

Il importera, le moment venu, de dissiper ces appréhensions en expliquant que la situation est totalement différente :

- la bancarisation de la population et le développement considérable des instruments financiers situent les opérations à intervenir dans un contexte qui n'a plus rien à voir avec celui de l'après-guerre ;
- la période d'échange aux guichets des établissements teneurs de comptes ne sera pas limitée à quelques jours ; au contraire, les banques assécheront le processus en s'interdisant de réinjecter des francs dans le circuit. En dernier ressort, les anciennes coupures pourront toujours être échangées aux guichets de la Banque de France.

Il n'en reste pas moins que des circuits parallèles continueront d'exister. Ces problèmes spécifiques sont connus : ils concernent notamment le blanchiment de l'argent lié aux activités criminelles, en particulier la drogue (la France a d'ores et déjà mis en oeuvre des dispositions législatives, en application des conventions internationales qu'elle a signées), et le produit du travail clandestin (estimé à 15% du PNB).

Le passage à l'Écu contribuera à mettre en lumière ces problèmes, de façon cependant différenciée, car le blanchiment se pose indépendamment de la monnaie unique et concerne principalement le dollar. La question est cependant plus sensible pour le travail au noir dès lors que des masses considérables d'argent liquide, qui restent en dehors des circuits légaux en temps normal, se trouveront contraintes d'apparaître au grand jour.

Il est important que les pouvoirs publics abordent clairement ces sujets et précisent leurs intentions : vigilance accrue vis-à-vis des activités irrégulières et apaisement des inquiétudes à l'égard du reste de la population.

Le retrait de la monnaie fiduciaire nationale ne doit pas susciter d'inquiétude particulière mais l'opinion est soucieuse d'en connaître précisément les modalités. Les pouvoirs publics devront aborder ce point en toute clarté.

#### **4.8 Faire face aux pointes informatiques**

Beaucoup de banques et d'entreprises françaises, par leur taille, leur compétitivité et leur avance technologique, disposent d'atouts informatiques qu'elles devront utiliser en définissant le plus tôt possible une stratégie offensive de conquête. L'ensemble des problèmes techniques qu'elles rencontreront peut donc, semble-t-il, être résolus, car il s'agit, pour l'essentiel, d'un problème de moyens, de temps et d'optimisation des coûts.

Elles sont cependant toutes, à des degrés divers, tributaires d'une mise à niveau de leurs systèmes d'information. Étant donné les délais, l'ampleur de la tâche est considérable en regard des ressources humaines disponibles dans les banques et dans les sociétés spécialisées en ingénierie informatique (SSII)<sup>6</sup>. Le passage à la monnaie unique provoquera donc un problème spécifique de pointe de charge.

Un étalement de la charge de travail de préparation sur plusieurs années s'avère indispensable, car le processus global est extrêmement complexe. Il s'agit de modifications importantes de grandes applications informatiques de gestion, se traduisant soit par des maintenances si les logiciels ne sont pas trop anciens, soit par des réécritures de programmes si l'entreprise saisit cette opportunité pour reconstruire un système d'information. La complexité tient également au maillage des applications tant nationales qu'internationales. Elle est accrue par la question du changement de siècle (beaucoup de chaînes informatiques actuelles avaient prévu de ne codifier que les deux derniers chiffres de l'année). L'opération devra être très soigneusement préparée, en raison des contraintes de performance et de sécurité des systèmes interbancaires. Une "industrialisation" du processus paraît difficile car le temps nécessaire pour constituer l'expertise s'avère très important. Toutefois, il pourrait être intéressant de recourir à des automates, analogues à ceux employés pour les migrations de systèmes informatiques, qui

---

<sup>6</sup> Le SYNTEC, syndicat professionnel des SSII, regroupe environ 1.000 entreprises occupant 130.000 personnes.

examinerait dans les programmes la probabilité de trouver des dates ou des montants au moyen d'outils d'intelligence artificielle. Compte tenu de l'importance de la migration envisagée, des opérations de bascule «à blanc» seront probablement nécessaires avant le jour J

Le passage lui-même sera particulièrement lourd. Les banques et de nombreuses entreprises ne pourront vraisemblablement pas se dispenser des services de sociétés extérieures, sous la forme de prestations de «tierce maintenance applicative». Les SSII françaises pourraient avoir recours à des SSII de pays non concernés dans le même délai par la transition à la monnaie unique.

Le passage à la monnaie unique peut se heurter à un goulot d'étranglement des ressources humaines compétentes en informatique. Cette question devra être approfondie en liaison avec les professionnels concernés.

#### **4.9 Engager une réflexion commune sur les problèmes de l'épargne**

L'extrême sensibilité de l'opinion sur ce sujet requiert un approfondissement préalable car la monnaie unique affectera sans doute moins les flux que la valeur nominale des patrimoines. La population concernée est également plus âgée et donc vulnérable. Enfin, à l'extrême diversité des produits et des systèmes de distribution existants s'attachent des problèmes de compréhension, voire des risques de comportements frauduleux. La Mission souligne donc l'importance que revêtent l'information, la déontologie et la surveillance des autorités publiques dans ce secteur.

Très vraisemblablement, le passage suscitera de nombreux problèmes. Si la plupart d'entre eux pourront être résolus dans le cadre de la déontologie existante, il sera sans doute difficile d'éviter toutes les escroqueries. Une extrême vigilance sur ces sujets est d'autant plus indispensable que l'introduction de la monnaie unique pourrait coïncider avec la mise en place de la directive européenne sur les services financiers. Il serait dommageable que, le moment venu, le réflexe de l'épargnant soit celui du repli.

Les organisations d'épargnants insistent sur la qualité et la neutralité de l'information qui doivent accompagner cette réforme :

- Une pédagogie la plus neutre possible aura pour objectif d'éviter toute manipulation ou ambiguïté dans l'interprétation. Aussi est-il particulièrement important de prévoir

une bonne formation du personnel des banques, mais aussi des autres "distributeurs" (La Poste, les comptables du Trésor, les grands commerces...), sur l'ensemble de la gamme des produits ;

- l'information ne doit pas devenir un objet de concurrence : il convient de renforcer la capacité de surveillance des autorités de marché (et notamment la COB) pendant la phase de transition et de mettre en place un organisme officiel d'information apte à délivrer «un label de qualité» sur les données concernant la monnaie unique ;
- enfin, dans un souci de transparence, certains suggèrent que l'introduction de l'Écu puisse être mise à profit pour demander aux banques de regrouper sur un relevé unique l'ensemble des informations concernant les avoirs détenus par un client dans un établissement sous quelque forme que ce soit (compte de dépôt, actions, obligations, SICAV, assurance-vie...).

Les associations de consommateurs demandent également une information générale et complète sur le dispositif et une information thématique précise traitant des conséquences très pratiques au niveau individuel sur le thème : «Que devient mon épargne ?». Un interlocuteur ajoute que la mise en place de la monnaie unique n'a de sens que dans le cadre d'une harmonisation totale des conditions fiscales appliquées aux divers instruments d'épargne.

En raison de sa grande sensibilité, le dossier de l'épargne justifie à lui seul un traitement distinct. Les travaux préparatoires viseront notamment à dissiper les inquiétudes par une information rigoureuse, neutre et facilement accessible.

❖ ❖

❖ ❖ ❖

Deux autres aspects méritent une analyse particulière sans qu'il soit a priori nécessaire d'ouvrir des chantiers spécifiques.

#### **A/ Les moyens de paiement utilisables**

Le rapport n'aborde pas, en tant que telle, l'interaction de la monnaie unique et des moyens de paiement, les deux questions pouvant être distinguées.

Les systèmes de paiement demeurent en effet fortement marqués dans leurs instruments, leur fonctionnement et leurs structures par des caractéristiques nationales (le chèque, par exemple, pour la France). Cet aspect des choses ne constitue pas un obstacle à la mise en place de la monnaie unique, qui peut s'accommoder de la coexistence de systèmes de paiement nationaux accompagnés de paiements transfrontières plus efficaces.

Il est toutefois probable, comme en témoigne le rapport au Conseil national du crédit sur les perspectives des moyens de paiement en cours de préparation, que les moyens de paiement les plus adaptés aux règlements transfrontières ou pluri-monétaires (cartes bancaires et virements) connaîtront, de ce fait, un développement rapide.

La perspective de mise en place de la monnaie unique devrait par ailleurs accélérer les réflexions européennes sur la convergence des systèmes de paiement par une harmonisation qui leur donnerait progressivement un caractère européen plus marqué.

#### **B/ Les aspects socio-psychologiques**

La monnaie est profondément articulée avec l'inconscient dans ses profondeurs (imaginaire, rapport aux autres, libido, sexualité). Elle est également fortement reliée à tout ce qui touche à la confiance (dans la société, les pouvoirs publics, en l'autre) ce qui explique très directement les craintes exprimées de "se faire avoir" ou d'être spolié.

C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'enquêtes d'opinion (IFOP, par exemple) font apparaître, par delà l'acceptation raisonnée de la monnaie unique, des craintes ou des angoisses qu'il serait sans doute imprudent de négliger (peur de se tromper, de ne pas savoir faire, de ne pas être à la hauteur ; craintes de la pagaille, de perdre ses repères, notamment dans la grille des prix).

Il serait intéressant d'analyser ces phénomènes anxiogènes ou inhibiteurs pour pouvoir les conjurer. C'est ainsi que le passage à la monnaie unique implique à la fois d'intégrer au cœur du système social une monnaie nouvelle en lui donnant une identité et une légitimité par delà le caractère un peu anonyme de sa création, et de penser la disparition du franc, avec tout ce qu'il véhicule de charge affective depuis l'apparition du franc germinal.

OSCAROSÉGUR

**MISSION EXPLORATOIRE SUR LES MODALITÉS  
DE PASSAGE À LA MONNAIE UNIQUE**

---

**ANNEXES**

---

## ***LISTE DES ANNEXES***

**Annexe 1** : Lettre de mission

**Annexe 2** : Composition du groupe de travail

**Annexe 3** : Associations et organisations auditionnées

ANNEXE I

Lettre de mission

Le Ministre de l'Economie

*République Française**Paris, le 3 AVR. 1995*

Monsieur le Président,

L'Union économique et monétaire est une ambition à laquelle la France doit se préparer sans attendre.

Les préparatifs nécessaires doivent être lancés au plus tôt. La France a un devoir, en tant que présidence de l'Union européenne, d'initier ces travaux et de favoriser leur démarrage rapide dans l'ensemble de l'Union. Les questions concrètes liées à l'introduction de la monnaie unique touchent l'ensemble des acteurs économiques et pas seulement ceux de la sphère financière. Il convient impérativement de les associer dès maintenant pour qu'ils se mobilisent à temps.

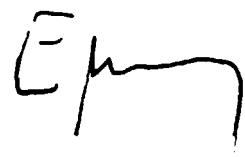
J'ai donc décidé de vous confier, en tant que Président du Comité consultatif du Conseil national du crédit, une mission exploratoire sur les modalités pratiques d'introduction de l'écu auprès des clientèles bancaires. Cette mission aurait pour objet de sensibiliser les particuliers, ainsi que les entreprises, au calendrier de la monnaie unique et aux scénarios envisagés par les experts. Pour les particuliers, il faudra recueillir leurs réactions non seulement en tant que consommateurs, mais également comme épargnants. S'agissant des entreprises, un effort spécifique de réflexion devra concerter le secteur du commerce.

Dans le cadre des conditions fixées par le Traité sur l'Union européenne pour passer en IIIème phase, je souhaite que cette mission identifie les problèmes pratiques liés à l'introduction de l'écu monnaie unique et à sa substitution à la monnaie nationale afin que cette transition puisse être préparée dans les meilleures conditions pour tous les agents économiques.

L'organisation d'une large consultation, au moyen d'auditions auprès des associations représentatives des entreprises et des consommateurs, me paraît appropriée pour consulter les entreprises et les particuliers.

Afin de disposer d'éléments utiles pour progresser sous présidence française, notamment lors du Conseil européen de Cannes, je souhaite que le rapport d'étape de la mission puisse m'être remis d'ici le 15 mai, après avis du Comité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



EDMOND ALPHANDERY

MONSIEUR BENOIT JOLIVET  
 PRESIDENT DU COMITE CONSULTATIF  
 DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT  
 1, RUE DE LA VRILLIERE  
 75001 PARIS

**ANNEXE 2**

**Composition du groupe de travail**

**ANNEXE 2**

**Mission exploratoire sur les modalités de passage à la monnaie unique**

**Benoît JOLIVET**

Président

Comité des Usagers

**Yves ULLMO**

Secrétaire Général

Conseil national du crédit

Comité des Usagers

**Membres du groupe de pilotage**

**Sylvain de FORGES**

Chef du Service

des Affaires Monétaires

et Financières

Direction du Trésor

Ministère de l'Économie et des Finances

Remplacé par :

**Nicolas JACHIET**

Sous-Directeur

Sous-Direction A

Direction du Trésor

Ministère de l'Économie et des Finances

**Jean-Paul LESPINASSE**

Secrétaire général

Groupe ACCOR

**Reine-Claude MADER**

Secrétaire général

Confédération syndicale du cadre de vie

**Jean-Claude PEURÉ**

Secrétaire général adjoint

Conseil national du crédit

**Pierre SIMON**

Membre du Comité directeur

COMPAGNIE BANCAIRE

**ANNEXE 2**

**Rapporteurs**

**Hervé DAUDIN**  
Adjoint au Chef de Bureau A1  
Direction du Trésor  
Ministère de l'Économie et des Finances

**Aude DEBREIL**  
Adjoint au Chef de Bureau G3  
Direction du Trésor  
Ministère de l'Économie et des Finances

**Jean-Pierre DUPEYROUX**  
Chargé de mission  
pour les questions européennes  
CFONB

**Philippe GIRAUD-SAUVEUR**  
Directeur Organisation informatique  
AFB

**Yves-Henri NORMANT**  
Chef du Service des relations européennes  
Banque de France

**Daphné SALON**  
Adjoint au Chef du Secrétariat général  
Conseil national du crédit

ANNEXE 3

**Associations et organisations auditionnées**

ANNEXE 3

**A U D I T I O N S**

M. AURIOL	Administrateur GIE "Cartes bancaires"
M. BESSE	Secrétaire Général Confédération Nationale des Commerces de Quincaillerie
M. BURDEAU	Délégué Général USAP
Mme BRACHET	AFEC
M. CAFFART	Caissier Général SNCF
M. CAMPENS	Institut Européen Interrégional de la Consommation
M. CHABASSE	Président de CONCERT
M. CHERUY	CGPME
M. COLLIN Thierry	Senior Manager DASSAULT - Automatismes et Télécommunications
M. DARRIGRAND	Président LA POSTE
M. DAUDET	Directeur Programme et Financements FRANCE-TÉLÉCOM
M. DEBY	Directeur de l'INC
M. DEGONSE Gérard	Directeur Financement Trésorerie ELF - Aquitaine
M. DELABRIÈRE	Directeur financier de PEUGEOT
M. DELRUE	Directeur des services financiers Rhône-Poulenc
M. DENIZON	DGA Autoroutes du Sud de la France
M. DERMAGNE	Président Conseil national du commerce
Mme DURAND	Union féminine civique et sociale
Mme FOURRIER	Adjoint au Chef du Service Finance et trésorerie EdF
M. FUYET	Délégué Général UNAF
M. GARNIER	Administrateur directeur général BRINK'S S.A.

M. GARY	Directeur de la trésorerie Groupe ACCOR
M. GASZTOWTT	Finances et Trésorerie PROMODÈS
M. GOURIO	Pdg Carlson Wagonlits Travel
Mme GRIMANELLI	Comité régional de la consommation Rhône-Alpes
M. GUERBET	Président Commission des Finances Chambre de Commerce et d'industrie de Paris
M. HAYAT Eric	Président SYNTEC Informatique
Mme JOLY	Responsable Service Economique UFC, Que Choisir ?
M. JOURD'HUY P.	Directeur Délégué AXIME
M. KESSLER Denis	Président Fédération Française des Sociétés d'Assurance "F.F.S.A."
M. LE BRUN Yvon	ASSECO CFDT
M. LECLERC Michel-Edouard	Co-Président A.C.D. LEC
M. LINDEN	Directeur des Financements et de la Trésorerie PEUGEOT
M. LEMOINE Philippe	Vice-Pdg Groupe Galeries-Lafayette
M. LENORMAND Jacques	Directeur Général Adjoint LA POSTE
M. LERUTH Maurice	Président ASFFI
M. LESPINASSE	Secrétaire Général ACCOR
M. MAHIEUX François	Directeur UNAF
M. MARLEIX	FO Consommateurs
M. De MEAUX Vincent	Directeur de la Trésorerie CARREFOUR France
M. MENESGUEN Claude	Président du conseil de direction Groupement des cartes bancaires "CB"
Maître MONASSIER	Président Conseil Supérieur du Notariat
M. PELLETIER Robert	Directeur Général AFEC
M. PERRIN	SEDAGO
M. PHELIZON	Directeur financier SAINT-GOBAIN

M.RAMEAU Guy	Directeur du Cabinet du Président et du Directeur Général LA POSTE
M. RICOL René	Président Ordre des Experts Comptables
M. SAINT-REMY	Délégué Général Chbre.Syndicale nationale de vente et services automatiques
M. SENARD	SAINT-GOBAIN
M. SOULARUE	Vice-Président AFTE Directeur Trésorerie Groupe DANONE
M. TRISCHLER	Président Confédération des Chambres Syndicales des Débitants de Tabac en France
M. TURBAT	Directeur du Plan et de la Stratégie FRANCE - TÉLÉCOM
M. VALLON	Président Fédération Nationale des Clubs d'Investissement (FNACI)
M. VLIEGHE	Président Institut Européen Interrégional de la Consommation
M. YONCOURT Bernard	Secrétaire Général PINAULT - PRINTEMPS - REDOUTE